

Point sur l'évolution de l'utilisation des contraceptifs depuis 1 an et sur les actions de sécurisation mises en place

05/02/2014

L'ANSM a rendu public aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse, la situation actuelle concernant l'emploi des contraceptifs hormonaux combinés (CHC^[1]) en France

Ce point d'étape intervient un an après avoir, à la demande de la ministre de la santé et des affaires sociales, mis en garde les prescripteurs français et initié au niveau européen une réévaluation du rapport bénéfice/risque des contraceptifs hormonaux combinés (CHC) contenant des progestatifs dits de 3^{ème} et 4^{ème} générations^[2]. Il confirme les tendances observées dans les six analyses précédentes.

L'ANSM a également expliqué les actions d'information à destination des femmes et des professionnels de santé qui vont être mises en place en France à la suite de l'évaluation européenne des COC de 3^{ème} et 4^{ème} générations.

Ces mesures permettent d'apporter une information juste, complète et validée aux femmes prenant la pilule, au public et aux professionnels de santé.

L'ANSM continuera à suivre étroitement l'utilisation des contraceptifs hormonaux combinés ainsi que l'impact de ces mesures visant à mieux sécuriser leur utilisation.

^[1] Incluant les pilules, l'anneau vaginal et le patch

^[2] Désogestrel, diénogest, gestodène, norgestimate, drospirénone, chlormadinone, nomégestrol, étonogestrel et norelgestromine.